

Mairie de Guzargues
Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 février 2005 – 21h00

Sous réserve d'acceptation par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Présents: Mmes BARTHES Mariette, REDO Christine,
MM COURTIEU Yves, ANTOINE Pierre, BONANNO Eric, BONNET Jérôme,
MALCHIRANT Thierry.

Excusées : Mme FLORES Christiane (procuration à M. COURTIEU Y.), MELOTTE Jacques (procuration à M. BONNET J.)

Absent : M. ACCARDO Gérald, Mme VIDAL Patricia



1 – Compte rendu de la séance du 09 décembre 2004

Le compte rendu de la séance du 09 décembre 2004 est approuvé à l'unanimité.

2 – Travaux d'électrification rurale FACE A/B 2004

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention sous mandat à intervenir entre la Commune de Guzargues et le SIVU BENOVIÉ MOSSON pour la réalisation du programme d'électrification rurale FACE A/B 2004.

Cette convention prévoit la délégation au SIVU BENOVIÉ MOSSON de la maîtrise d'ouvrage.

Dans le cadre de cette convention il est précisé que les bureaux, commissions et jury prévus par le code des marchés publics sont ceux du mandataire lui-même, le délai minimum de convocation étant de cinq jours. Les services du mandataire assureront le secrétariat des séances et l'établissement des procès-verbaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ◆ **ADOPTÉ** le programme de travaux du programme FACE A/B 2004.
- ◆ **ADOPTÉ** le projet de convention sous mandat à intervenir entre la Commune de Guzargues et le SIVU BENOVIÉ MOSSON.
- ◆ **DONNE** délégation à Monsieur BONNET Jérôme , Maire Adjoint, pour signer la convention de mandat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3 – Travaux d'électrification Photovoltaïque 2003

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention sous mandat à intervenir entre la Commune de Guzargues et le SIVU BENOVIÉ MOSSON pour la réalisation du programme d'électrification Photovoltaïque 2003.

Cette convention prévoit la délégation au SIVU BENOVIÉ MOSSON de la maîtrise d'ouvrage.

Dans le cadre de cette convention il est précisé que les bureaux, commissions et jury prévus par le code des marchés publics sont ceux du mandataire lui-même, le délai minimum de convocation étant de cinq jours. Les services du mandataire assureront le secrétariat des séances et l'établissement des procès-verbaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ◆ **ADOPTÉ** le programme de travaux du programme d'électrification photovoltaïque 2003.
- ◆ **ADOPTÉ** le projet de convention sous mandat à intervenir entre la Commune de Guzargues et le SIVU BENOVIÉ MOSSON.
- ◆ **DONNE** délégation à Monsieur BONNET Jérôme , Maire Adjoint, pour signer la convention de mandat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4 – Travaux d'agrandissement de la Mairie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis estimatif établi par le cabinet d'architecte AJM Architecture pour la première tranche des travaux. Les travaux s'élèvent à 124.080,25 € H.T. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dossier présenté et décide de déposer des demandes de subventions auprès de tous les organismes concernés.

5 – Centre de Stockage des Déchets Ultimes de l'Agglomération de Montpellier

Rappel des faits marquants depuis la dernière réunion du conseil municipal

10 dec. 2004	Courrier à tous les maires pour le maintien de la mobilisation
10 dec 2004	Maître Margall avocat de la commune est mandaté pour exercer une action en justice en référé en vue de l'annulation de l'arrêté du 15 novembre 2004.
11 dec. 2004	Manifestation à MONTPELLIER (plus de 1000 participants)
11 dec 2004	Amorce de la constitution du collectif « vigneron et citoyens » contre le projet de l'agglomération
13 dec. 2004	Manifestation à Fonds Figuière. Monsieur le maire interdit l'accès au site au personnel de l'agglomération, au bureau d'étude, à l'huissier et à l'entreprise.
15 dec 2004	Manifestation à l'initiative du collectif sur le CD26 à hauteur du site, distribution de tract, signature d'une pétition.
21 dec 2004	Manifestation devant l'hôtel d'agglomération pendant la séance du conseil d'agglomération. Obtention d'un rendez vous avec Monsieur MOURE vice président.
22 dec. 2004	Une délégation composée de MM COURTIEU, DURAND, VIALAN, ROUGEE est reçue à l'hôtel d'agglomération par Monsieur MOURE et les représentants des services. Constat d'incompréhension et de divergences de point de vue.
09 janv 2005	Annnonce de la création de l'association de défense « vigneron et citoyens sauvons guzargues » à l'occasion des vœux de début d'année.
10 janv 2005	Nouvelle rencontre avec JP GRAND qui doit intervenir auprès de monsieur le préfet.
12 janv. 2005	Audience au Tribunal administratif, recours de la commune en vue de l'annulation de l'arrêté du 15 novembre 2004.
18 janv 2005	Ordonnance du T.A. rejetant le recours déposé par la Mairie.e
20 janv 2005	Rencontre avec les services de la préfecture pour faire constater les modifications apportées par les services de l'agglomération à l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2004. Les anomalies constatées : Dans l'arrêté préfectoral L'arrêté préfectoral présente les erreurs matérielles suivantes : Le plan parcellaire joint ne correspond pas à la liste des parcelles de l'arrêté La liste des parcelles devant faire l'objet d'une caractérisation n'est pas indiquée dans l'arrêté. Les parcelles devant faire l'objet d'une caractérisation ne sont pas indiquées sur le plan parcellaire. Dans le courrier de l'agglomération La copie de l'arrêté jointe au courrier de l'agglomération n'est pas conforme à l'arrêté original du 15 nov 2004. Le plan parcellaire a été changé La liste des parcelles à caractériser a été ajoutée. Le délai de notification aux propriétaires n'a pas été respecté. Un nouvel ordre de mission est donné à l'avocat de la commune pour exercer en justice en référé contre l'agglomération de MONTPELLIER pour annulation de la procédure suite à la falsification de documents.
20 janv 2005	Envoi d'un mémoire d'analyse du projet de l'agglomération à Monsieur le préfet.
25 janv.2005	Dépôt du référé au Tribunal administratif.

28 janv 2005	Réunion en Maire de GUZARGUES avec les représentants de l'agglomération de MONTPELLIER, la municipalité de GUZARGUES, les représentants du collectif, le conseiller général du canton, les coteaux du languedoc. Présentation du site, contraintes environnementales, agricoles, économiques, techniques, géologiques et hydrologiques. Visite du site par les participants Les représentants de l'agglomération maintiennent leur position et souhaitent mener les analyses à leur terme.
31 janv 2005	Réunion du conseil d'agglomération, intervention de Madame MOSCHETTI-STAMM en désaccord sur la façon dont le dossier est mené et se prononce contre le choix de GUZARGUES et émet un avis défavorable à la réalisation des travaux de caractérisation du site de fonds figuière.
02 fev 2005	Fax de Monsieur DELACROIX faisant référence à l'ordonnance du tribunal du 18 janvier 2005 pour justifier un nouveau rendez vous sur le terrain le 7 février 2005 afin de procéder à l'état des lieux avant intervention. Observations : Le plan parcellaire joint au courrier est encore différent des plans fournis précédemment, le nombre de parcelles devant faire l'objet des études à encore changer, les parcelles sud ont été réduites à 2 les parcelles nord ont été conservée. Ces changements semblent consécutif à la visite du site du 28 janvier, de tels changements affecte la crédibilité du sérieux des études réalisées par les services de l'agglomération.
03 fev 2005	Intervention de Monsieur le Maire (fax à monsieur DELACROIX + courrier RAR) pour demander de surseoir à l'intervention du 07 février 2005, compte tenu du référé déposé au Tribunal administratif.
04 fev 2005	Rencontre à l'hôtel d'agglomération avec MM DELACROIX et LAGET qui acceptent de surseoir à l'intervention sur le terrain.
09 fev 2005	Réunion en préfecture à la demande du collectif avec Monsieur le secrétaire général, sont présents les délégués du collectif « sauvons Guzargues », Monsieur le Maire les services de l'environnement de la préfecture.

6 - Travaux voirie/pluvial intempéries 2003 (suite)

Le programme de réhabilitation des voies va être poursuivi, en fonction du résultat de l'appel d'offre les priorités sont définies de la façon suivante :

Chemin de la Carrierrasse : grille avaloir à allonger

Chemin du mas des violettes

Voirie : Réfection par secteurs

Grille avaloir

Recalibrage fossé

Remplacement buse

Bordure béton

Chemin des jardins communaux : Pose des buse en traversée de route

Chemin du tennis : Réfection

Ouverture du chemin de la terre de l'aire

Réouverture fossé chemin combe de gabre

Chemin de Figaret

Accès jardin d'enfants

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 24h00 .

Le Maire
Yves COURTIEU